Ordonnance souveraine n° 1.287 du 14 septembre 2007 rendant exécutoire l'Accord entre le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco et le Gouvernement de la République Tunisienne concernant le transport routier de personnes et de marchandises et sur le Transit

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	14 septembre 2007
Publication	Journal de Monaco du 28 septembre 2007[1 p.3]
Thématiques	Traités bilatéraux hors France ; Transport et circulation ; Transport ferroviaire et routier

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2007/09-14-1.287@2007.09.29

Vu la Constitution :

L'Accord entre le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco et le Gouvernement de la République Tunisienne concernant le transport routier de personnes et de marchandises et sur le transit, conclu à Tunis le 7 septembre 2006, recevra sa pleine et entière exécution à compter du 1er septembre 2007, date de son entrée en vigueur à l'égard de la Principauté de Monaco

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 28 septembre 2007
   ^ [p.1] https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2007/Journal-7827